GRANDE DÉNONCIATION

CONTRE

VADIER LE ROYALISTE,

Par MARAT, l'Ami du Peuple, Feuille de l'AMI DU PEUPLE, n°. 523, du mardi 19 juillet 1791.

Vitam impendere vero.

PARALLÈLE du Discours énergique du Sieur VADIER, *et de sa conduite pusillanime* (1).

DANS les circonstances actuelles; dans un tems où Paris vient de voir renouveller sous ses murs les scènes atroces

(1) Entre les hommes qui se montrant aujourd'hui inexorables, veulent se faire estimer de véritables révolutionnaires, en s'empressant de suivre la pompe de l'Ami du Peuple, combien doivent craindre que son ombre, se ranimant, ne les désigne au milieu du cortège. Nous ne nommerons, après Vadier, que Bourdon de l'Oise, ce Bourdon qui proposa solemnellement aux Jacobins d'en chasser Marat.

de Nancy, dans un moment où Paris, dans le deuil et les larmes, déplore le sort de ses citoyens lâchement égorgés; le morceau qui suit paroîtra peu intéressant au premier coup-d'œil; mais les grandes vérités qui le terminent sont faites pour frapper tous les esprits judicieux et découvrir l'abîme profond où la vénalité de nos infidèles représentans va précipiter la patrie.

Parmi les orateurs qui se sont distingués à combattre le projet infâme et désastreux des sept comités, de réhabiliter Louis le fourbe et le conspirateur, étoit le sieur Vadier, député de Pamiers. A l'ouie de son discours, plusieurs voix se sont écriées dans l'assemblée : *c'est Marat, c'est Marat*. Bientôt ce discours a circulé dans le public, et les lecteurs de sens se demandoient comment un orateur de cette trempe s'étoit si long-tems caché sous le boisseau? Comment a-t-il si long-tems privé la patrie de ses lumières et des ressources de son genie? Si l'on prend la peine d'examiner ce beau discours, on verra qu'il est tissu de phrases pillées des feuilles patriotiques, sur-tout de l'*Ami du peuple*, dont on a sur-le-champ reconnu la doctrine. Et puis, fût-il sorti tout entier de la tête de l'orateur, la matière qui en fait l'objet, n'étoit rien moins que difficile à traiter. Après ces remarques préliminaires, je dois informer mes lecteurs qu'avant que le décret fût passé, le sieur Vadier, emporté par un mouvement de vanité, m'a fait adresser par l'un de mes anciens éditeurs, son discours pour être inséré dans ma feuille. Je me contentai de louer l'énergie qu'il y a déployée. Aujourd'hui qu'il l'a démentie par la plus lâche adhésion au décret de réhabilitation, je me fais un devoir de faire ressortir toute la platitude de la conduite du député de Pamiers, en publiant en entier son discours énergique, contraste frappant dont je donnerai la clef.

Discours du Sieur Vadier, prononcé dans la séance du 15 juillet 1791.

Messieurs, le décret que vous allez rendre va décider du salut ou de la subversion de l'empire ; il faut donc recueillir tout ce que l'amour de la liberté peut inspirer à des ames droites et vertueuses, dans le calme de la sagesse et de la raison. Le vrai moyen de secouer la rouille des préjugés et de triompher de l'intrigue est d'obéir au cri véridique de sa conscience, et de n'avoir en vue que le salut du peuple qui vous a honoré de sa confiance.

Un grand crime a été commis, c'est sur de grands coupables que vous avez à prononcer ; l'univers vous regarde et la postérité vous attend..... En un instant vous allez perdre ou consolider à jamais vos travaux et votre renommée.

La grande question que vous agitez, est de savoir si un roi peut être jugé, mais il en est une préliminaire à celle-là.

Un roi parjure et fugitif, un roi qui déserte lâchement son poste pour paralyser le gouverenement, pour nous livrer à toutes les horreurs de la guerre civile et de l'anarchie ; un roi qui amène dans sa fuite l'héritier présomptif de sa couronne, qui va se jetter dans les bras d'un traître, d'un parricide, qui assassine à la fois sa patrie et son roi, d'un monstre qui vouloit abreuver de sang la terre hospitalière qui la rassasié de ses bienfaits..... Un roi qui dans un manifeste perfide, a osé déchirer la constitution, qui a renoncé par conséquent au trône qu'elle lui avoit déféré......... Un tel roi peut-il encore être qualifié du titre glorieux de roi des Français ?

C'est sur cette question, messieurs, que j'invoque d'abord et la noblesse de votre ame et la délicatesse de vos

sentimens ; c'est là-dessus que j'appelle le vœu de la nation entière et les suffrages de l'univers.

Si Louis XVI a transgressé la charte constitutionnelle, s'il a violé le serment qu'il a prêté à la face de la nation, il est bien superflu de s'occuper de la question d'inviolabilité, puisqu'elle ne repose plus sur sa tête, depuis l'abdication volontaire et coupable qu'il vient de faire de sa couronne.

Mais en supposant qu'il fût encore environné de cette inviolabilité, ne seroit-il pas d'une absurdité monstreuse de donner à cette étonnante prérogative la latitude qu'on suppose.

Votre constitution, messieurs, rend le roi irresponsable, comme fonctionnaire public de tous les actes administratifs de la royauté, et cette fiction, aussi ingénieuse que favorable ne peut nuire à la liberté publique, parce que le remède est dans la responsabilité des ministres.

Mais aucun de nous a-t-il pu entendre, par exemple, qu'un brigand couronné fût ennemie du crime, qu'il pût impunément tuer, incendier, conspirer, appeler des satellites étrangers dans nos foyers, et répandre partout et la désolation et le carnage? Une telle monstruosité dans nos loix, seroit un véritable opprobre, un germe pestilentiel qui enfanteroit des Nérons, ou des Sardanapales.

Ce n'est donc pas là l'esprit de vos décrets, il n'y a que l'Être Suprême qui soit impéccable et impassible, mais un roi est un homme comme les autres, et un homme ne peut être au dessus ni plus que la loi.

Mais qu'il me soit permis de faire une question à ceux qui nous proposent cette singulière amnistie...... Lors-

qu'il s'agira de faire exécuter vos loix contre les criminels de lèze-nation, des conspirateurs et des traîtres à la patrie, au nom de qui prétendez-vous qu'on applique la loi ? Sera-ce au nom de celui qui les foule aux pieds et qui vouloit régner sur vous par la force des armes ? Sera-ce au nom d'un transfuge, d'un conspirateur, d'un parjure?..... Je m'arrête...... Mais j'ose vous prédire qu'une nation fière et généreuse rejettera ce renversement monstreux de la liberté ; mais j'ose vous prédire qu'on ne réduira jamais le Peuple Français à ce genre d'ignominie.

N'est-ce pas assez d'avoir déployé sur cet être privilégié toute la munificence de la nation ; d'avoir accumulé dans ses mains le tribut de dix à douze départemens, de l'avoir gorgé d'un or corrupteur qui peut pestiférer votre législation, et empoisonner les sources de votre liberté et de la prospérité politique ? N'est-ce pas assez d'avoir accumulés dans ces mêmes mains les emplois honorables et lucratif de l'armée de la marine et des finances, jusques à ceux des tribunaux, d'avoir acquitté, avec une aveugle loyauté, les déprédations incroyables des courtisans, qui ont abusé de sa foiblesse, d'avoir sauvé son règne et sa renommée de la banqueroute infaillible qui en eût déshonoré l'époque ?

Eh bien, messieurs, on ose vous accuser encore de parcimonie ; ces tributs énormes qui suffiroient à tous les potentats réunis de l'Europe, ces palais somptueux et multipliés qui insultent à la misère publique, et dont le faste asiatique contraste avec le règne de l'égalité. Tous ces élémens de dépravation ne sauront suffire à un individu royal ; le sang et la sueur de trois ou quatre millions d'hommes peuvent à peine le substenter, et on

a le courage d'articuler un pareil motif pour justifier sa coupable évasion.

Je ne retracerai point ici ces évènemens désastreux qui ont signalé en caractères de sang la perfidie des conseils qui l'ent urent, ni cette séance royale, ni cette armée, ni cette artillerie foudroyante dont on avoit investi nos séances, ni ces accaparemens sinistres qui avoient pour but d'ajouter la famine à la guerre. Il faut jetter un voile épais sur toutes ces horreurs ; mais il faut en faire son profit pour les évènemens présens ; le fil de ces machinations jette un grand jour sur les mystères qui vous restent à débrouiller.

Messieurs, je fréquente peu la tribune ; je ne vous ennuyerai point par de longs discours, mon patriotisme est connu comme ma franchise, et je n'ai d'autre éloquence que celle du cœur.

Mais dans une occasion où il s'agit du salut de l'Etat, je dois mon opinion à mes commettans, à la nation entière ; je l'éprouverai, comme elle est au péril de ma vie : mon bonheur, ma conscience m'en font une loi, et je vais le faire en deux mots :

La nation a mis sa confiance en vous, c'est en vous seuls que reposent ses espérances ; elle veut être vengée des ennemis qu'elle a dans son sein ; vous connoissez son vœu, il vous parvient de toutes parts.

Si vous tergiversez, messieurs, si des considérations vous arrêtent, achevez la constitution, rendez aux corps électoraux l'activité que vous avez suspendue, cédez bien vîte vos places à vos successeurs, mais gardez-vous de vous charger d'une absolution qui ne peut que flétrir votre gloire; il est tems de rendre un dépôt que vos mains débiles et fatiguées ne pourront long-tems sou-

tenir...... Ne perdez pas par une clémence qui seroit criminelle, la gloire que des travaux immortels vous ont méritée : notre plus douce récompense sera de redevenir les égaux de nos concitoyens, et de jouir au sein de nos familles des douceurs du repos et de l'égalité.

Je conclus donc à ce que les fauteurs, complices et instigateurs de l'attentat, commis le 21 juin, soient renvoyés à la haute cour provisoire, séante à Orléans, pour y être jugés, que l'activité soit rendue sur-le-champ aux corps électoraux, qu'il soit incessamment nommé par eux une convention nationale pour prononcer sur la déchéance de la couronne, que Louis XVI a encourue par son parjure et par sa fuite.

Le lendemain de ce discours véhément, le fatal décret ayant passé, le sieur Vadier s'empresse de faire amende honorable en ces mots : « *J'ai combattu le projet des » comités avec chaleur, j'ai parlé contre l'inviolabilité » absolue; mais aujourd'hui qu'il est rendu, je proteste » de ma parfaite soumission*, JE DÉTESTE LE RÉ» PUBLICANISME, J'ADORE LE ROYALISME *et » vos decrets, et je suis prêt à verser pour leur maintien » jusqu'à la dernière goutte de mon sang* ».

C'est ainsi qu'au lieu de protester contre un décret atroce, ce lâche a mis genoux en terre, et présenté la tête au joug, comme un esclave. A l'ouie de cette rétractation, il n'est pas un lecteur honnête qui ne se soit écrié, ah l'infâme ! il falloit s'écrier, ah le fripon ! Citoyens crédules, apprenez donc que Vadier n'a pas eu plutôt tonné contre Louis le conspirateur, que les émissaires de la cour lui ont fait des propositions, et qu'il s'est vendu comme

un gueux : voilà la raison de l'amende honorable qu'il vient de faire.

Apprenez aussi qu'un des plus grands motifs des pères conscrits de suspendre les élections pour la seconde législature, et se perpétuer; est l'envie que les opineurs de la culotte portent aux perroreurs qui ont fait leurs orges. Jaloux de l'opulence des Chapelier, des d'André, des Target, des Emery, des Barnave, assez gorgés d'or pour mettre dix mille écus sur une carte, et perdre cent mille livres dans une soirée, ces infâmes ne veulent pas désemparer qu'ils ne soient gorgés de même. Or, ils seront gorgés, et ils ne désempareront pas que la cour qui les achète ne soit au comble de ses vœux, et qu'ils n'aient décrété le rétablissement du despotisme.

MARAT, *l'Ami du Peuple*.

De l'imprimerie de Guffroy, rue Honoré n°. 35, cour des ci-devant Capucins.